

14^e Assises de la FIDEF
Formation initiale et continue
Ordre des Experts-comptables - France

Bucarest, Roumanie

25 et 26 mai 2012

- Trois niveaux de diplômes :
 - DCG, bac + 3, gradué Licence
 - DSCG, bac + 5, gradué Master
 - Diplôme d'expertise comptable, DEC, après un stage de 3 ans comportant des journées de formation préparatoire à l'exercice professionnel et aux épreuves du DEC
 - Expert-comptable stagiaire : titre protégé
- Coursus ouvert : système unique de dispenses
 - En cours : dossier du CESAG (Dakar)

- ▶ Le cursus français a intégré 2 référentiels :
 - ▶ International : normes éducation de l'IFAC (référentiel de 2003 en cours de révision)
 - ▶ Européen : modèle «Common Content»
- ▶ Ces 2 référentiels privilégient les compétences autant que les connaissances :
 - ▶ Le cursus français, construit sur l'acquisition des connaissances, prend dorénavant en compte les compétences : dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

- ▶ Diplômes délivrés par L'Etat, Ministre de l'Enseignement supérieur :
 - ▶ Stabilité du cursus et des examens
 - ▶ Profession présente tout au long du process
 - ▶ Pas de malthusianisme
 - ▶ Commission consultative présidée par le représentant du directeur général de l'Enseignement supérieur
 - ▶ Actualisation des programmes et des dispenses
 - ▶ Adaptation des épreuves

- Relations avec l'ensemble des acteurs de la formation impliqués dans la formation des futurs professionnels de l'expertise comptable :
 - Association Francophone de Comptabilité (AFC)
 - Universités et IAE :
 - Accords de partenariat
 - Association des master CCA
 - Lycées préparant au DCG (et DSCG)
 - IUT préparant au DUT-GEA option FC
 - CNAM-INTEC

- Stage réglementaire :
 - Encadrement par la profession
 - Par délégation du Ministère de l'Enseignement supérieur
 - Durée : 3 ans
 - Souplesse et ouverture
 - Travaux professionnels et journées de formation
 - Attestation de fin de stage obligatoire pour s'inscrire aux épreuves du DEC

- Evolution du cursus français :
 - Dispositif de VAE, depuis 2011 pour le DCG et le DSCG, 2014 pour le DEC
 - Nouvelles technologies : e-learning
 - Réforme du Certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (CAF-CAC), Passerelles CAF-CAC et DEC
 - Projet d'ouverture de centres d'examen du DEC à l'étranger
- Reconnaissance des qualifications : veille sur la modernisation de la directive européenne

- Diplômes étrangers équivalents au DEC français :
 - UE : article 26 de l'Ordonnance de 1945
 - Pays tiers : article 27
- Procédure :
 - Point de contact : CSOEC, service formation
 - Dossier de candidature
 - Avis du CSOEC et de la commission consultative
 - Examen d'aptitude
 - Autorisation de s'inscrire au tableau de l'Ordre
- Accès au commissariat aux comptes : procédure similaire, examen d'aptitude spécifique

Questions

 Questions
 Merci